

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
29 avril 2020
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 14^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 30 octobre 2019, à 10 heures

Président : M. Bahr Aluloom (Iraq)
puis : M. Pindják (Vice-Président) (Slovaquie)

Sommaire

Point 49 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

a) Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 49 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (A/74/20)

a) Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (A/C.4/74/L.7)

1. **Le Président** dit que les sciences, les techniques, le droit et les politiques spatiaux revêtent une importance croissante pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les applications spatiales jouent un rôle essentiel dans des domaines tels que l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, l'énergie, les changements climatiques, les ressources marines, la biodiversité et la gestion des catastrophes. Afin de garantir l'utilisation future des biens spatiaux, il est nécessaire de renforcer la sécurité des opérations spatiales et la viabilité à long terme des activités spatiales. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) est le principal cadre de promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, en particulier au profit des pays en développement, et d'examen, à l'échelle multilatérale, de la question de l'espace comme moteur du développement durable et de l'amélioration de la condition humaine.

2. **M. Rypl** (Brésil), s'exprimant en sa qualité de Président du COPUOS et présentant le rapport que celui-ci a établi sur sa soixante-deuxième session (A/74/20), affirme que le Comité a adopté le préambule et les 21 Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales et pris d'importantes décisions sur la poursuite des travaux. Avec l'adhésion de Chypre, de l'Éthiopie, de la Finlande, de Maurice et du Paraguay, le COPUOS compte désormais 92 membres. L'Union européenne, l'Organisation internationale de normalisation, CANEUS International et For All Moonkind sont également devenus des observateurs permanents.

3. Depuis le lancement, en 2015, des activités relatives au cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50), le COPUOS a vu le nombre de ses membres passer de 77 à 92 et celui de ses observateurs de 34 à 41. En outre, ses travaux et ses sous-comités, qui couvrent désormais un large éventail de questions, suscitent un intérêt accru. Le COPUOS favorise actuellement l'élaboration d'un nouveau programme « Espace 2030 ». Comme l'a réaffirmé l'Assemblée

générale dans sa résolution 73/6, le COPUOS et ses sous-comités, aidés du Bureau des affaires spatiales, constituent des tribunes uniques pour la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisations pacifiques de l'espace.

4. L'année 2019 marque le cinquantième anniversaire de l'envoi de la mission Apollo 11 vers la Lune, un événement historique qui témoigne du pouvoir que l'exploration et l'innovation spatiales ont sur l'imagination. Les activités spatiales sont en plein essor, de nouvelles techniques et de nouveaux acteurs apparaissant à un rythme sans précédent. La plupart des États représentés au COPUOS mènent désormais, d'une manière ou d'une autre, des activités spatiales. La communauté internationale se doit de travailler ensemble pour faire avancer l'exploration, les sciences et les techniques spatiales et préserver le milieu spatial.

5. **M. Koba** (Indonésie), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), fait savoir que celle-ci accueille favorablement les demandes d'adhésion au COPUOS présentées par Singapour, le Rwanda et la République dominicaine. L'espace doit être utilisé et exploré à des fins exclusivement pacifiques pour le bien de tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement économique ou scientifique, et conformément au droit international et au principe de non-appropriation de l'espace.

6. L'ASEAN appuie les travaux sur le programme « Espace 2030 », qui devrait être mis en œuvre par des mesures concrètes visant à réduire les écarts en matière de technique spatiale qui existent entre les puissances spatiales et les nouvelles nations spatiales, à des conditions favorables et sur une base non discriminatoire. Elle encourage l'établissement d'un partenariat plus étroit entre les puissances spatiales et les nouvelles nations spatiales, ainsi qu'avec les organisations et organismes internationaux concernés, afin d'accroître durablement les moyens dans le domaine des sciences et techniques spatiales. Elle engage le Bureau des affaires spatiales à continuer de mener des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, en particulier à l'intention des pays en développement, et attache une importance particulière à l'élaboration du cadre juridique destiné à renforcer la coopération internationale en matière spatiale de manière inclusive et sur la base du plein respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'accès équitable de tous les États à la science spatiale et à ses applications.

7. L'ASEAN continue d'accorder une grande importance à l'utilisation des techniques spatiales pour

renforcer les capacités de réduction des risques de catastrophe, de préparation en prévision des catastrophes, d'intervention en cas de catastrophes et d'atténuation des effets de celles-ci, notamment au titre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Les techniques spatiales jouent également un rôle de premier plan dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes a incorporé les techniques spatiales dans son système de gestion des catastrophes et d'intervention en cas de catastrophes. Il convient également de renforcer le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence.

8. La sûreté, la sécurité et la viabilité de l'espace sont de la plus haute importance, et la prolifération des débris spatiaux demeure une source de préoccupation. L'ASEAN exhorte le Sous-Comité scientifique et technique du COPUOS à poursuivre ses travaux sur les mesures de réduction des débris spatiaux.

9. L'ASEAN continuera de renforcer la coopération régionale, notamment par l'intermédiaire de son centre de recherche et de formation sur les techniques spatiales et leurs applications, qui est un pôle de ressources régional consacré au renforcement des capacités, au développement de la recherche et aux études universitaires. Les ateliers que tient le Forum régional de l'ASEAN sur la sécurité spatiale continuent d'être axés sur l'étude de questions clefs telles que les menaces qui pèsent sur la sécurité spatiale et les mesures de transparence et de confiance. L'ASEAN appuie les activités du Bureau des affaires spatiales visant à promouvoir l'égalité des genres et l'accroissement de la participation en ce qui concerne les activités spatiales.

10. S'exprimant en sa qualité de représentant de son pays, l'intervenant souligne que la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales est essentielle pour garantir que l'espace soit utilisé à des fins pacifiques au profit de l'humanité tout entière. Cette coopération doit être ouverte à tous et tenir compte des différents niveaux de développement technologique, en particulier de ceux des nations qui ne sont pas des puissances spatiales. L'Indonésie attend avec intérêt la tenue de la réunion-débat des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales, et demande au COPUOS de se prononcer clairement en faveur de l'autorisation de l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques. Il importe d'établir la limite

entre l'espace aérien et l'espace extra-atmosphérique afin de garantir la certitude juridique dans l'application du droit aérien et du droit spatial, dans l'un et l'autre espace. L'Indonésie se félicite de l'adoption des 21 Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Le COPUOS devrait poursuivre ses travaux sur les questions qui restent à régler à cet égard et sur l'application des Lignes directrices. Enfin, tous les États doivent se voir garantir un accès équitable à l'orbite géostationnaire, compte dûment tenu des besoins et des intérêts des pays en développement et de la situation géographique de certains pays.

11. **M^{me} Claeys** (Observatrice de l'Union européenne), s'exprimant également au nom des pays candidats (Albanie, Macédoine du Nord et Monténégro), du pays du processus de stabilisation et d'association (Bosnie-Herzégovine) et, en outre, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit qu'ensemble, l'Union européenne, ses États membres et l'Agence spatiale européenne se sont dotés de capacités spatiales solides et uniques. L'Union dispose d'un budget important pour les activités spatiales. Son programme Horizon 2020, ouvert à la coopération internationale, permet d'appuyer la recherche et l'innovation spatiales aux fins du règlement des principales questions de portée mondiale telles que les changements climatiques, la gestion des catastrophes, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, la gestion efficace des ressources, le développement des transports, la sauvegarde du milieu marin et la sensibilisation aux questions maritimes, les migrations et la préservation du patrimoine culturel. À cet égard, l'Union contribue aux travaux sur le programme « Espace 2030 ».

12. Les programmes spatiaux phares de l'Union européenne sont une illustration de la coopération européenne et internationale : ils sont financés par l'Union, à laquelle ils appartiennent, mais c'est l'Agence spatiale européenne qui est responsable de la conception, de la mise en service et du développement des systèmes et des infrastructures pertinents. Galileo, un système mondial de navigation par satellite, est autonome mais aussi interopérable avec les autres systèmes de navigation par satellite existants. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel en 2020, il permettra d'améliorer les services et de créer de nouvelles possibilités commerciales dans de nombreux secteurs de l'économie mondiale. Des études indépendantes montrent qu'il devrait rapporter quelque 90 milliards d'euros à l'économie de l'Union au cours des 20 premières années de sa mise en service. Copernicus, un programme d'observation et de surveillance de la

Terre axé sur l'utilisateur, s'est révélé extrêmement utile dans le contexte des récentes catastrophes naturelles car il fournit des cartes précises qui permettent d'évaluer rapidement les dégâts et de planifier les opérations de sauvetage.

13. La Charte des Nations Unies, les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et d'autres documents et résolutions connexes adoptés par l'Assemblée générale constituent la pierre angulaire du droit international de l'espace. L'Union européenne étudie la possibilité d'accepter les droits et obligations découlant des traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

14. L'Union européenne et ses États membres continuent de promouvoir la préservation de la sécurité et de la sûreté du milieu spatial et l'utilisation pacifique de l'espace sur une base équitable et mutuellement acceptable. Ils attachent également une grande importance à l'observation, dans le cadre de l'ONU, d'un comportement responsable dans l'espace et se félicitent de l'adoption, par le COPUOS, du préambule et des 21 Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, qui contribuent grandement aux mesures de transparence et de confiance dans le domaine de l'espace. Il convient également de saluer la création d'un groupe de travail dans le cadre d'un plan de travail quinquennal et au titre du point de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique relatif à la viabilité à long terme des activités spatiales.

15. Une coopération internationale accrue est nécessaire pour éviter toute ingérence susceptible de nuire à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace, faciliter un accès équitable à l'espace et accroître la transparence des activités spatiales. Un instrument volontaire devrait être adopté afin d'établir des normes de comportement responsable pour l'ensemble des activités spatiales, y compris la réduction des débris spatiaux et l'atténuation de leurs répercussions, ainsi que la prévention des collisions. Un tel instrument devrait compléter les Lignes directrices du COPUOS aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales en énonçant un engagement politique et en établissant un cadre de coopération plus structuré. En outre, il devrait promouvoir le respect du droit international en vigueur et des mesures de transparence et de confiance élaborées dans le cadre de l'ONU.

16. **M. Lim** (Singapour) dit que l'espace doit rester un patrimoine mondial pacifique et durable. Comme beaucoup d'autres pays, Singapour dépend de l'espace pour faciliter l'exercice de fonctions civiles et gouvernementales essentielles, telles que celles concernant l'aménagement urbain, la surveillance

météorologique, les télécommunications et les opérations d'appui à la paix et de secours en cas de catastrophe. Il convient de régler des problèmes comme l'accroissement des débris spatiaux et l'encombrement de l'orbite géostationnaire.

17. Singapour contribue aux efforts visant à renforcer la coopération et le consensus sur la question des normes internationales relatives à l'espace. À cet égard, elle a demandé à devenir membre du COPUOS et se félicite de l'adoption des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Elle espère que la communauté internationale poursuivra ses efforts collectifs pour préserver et renforcer la pertinence du cadre de gouvernance mondiale de l'espace en vue de suivre le rythme des derniers progrès technologiques.

18. Les petits États peuvent jouer un rôle dans la promotion des utilisations pacifiques de l'espace. Le Gouvernement singapourien a créé le Bureau de la technologie et de l'industrie spatiales en 2013 afin de satisfaire la demande croissante de solutions spatiales et de travailler avec les parties prenantes concernées pour mieux coordonner les activités spatiales du pays et favoriser l'innovation spatiale.

19. Singapour a également une communauté scientifique dynamique engagée dans la recherche spatiale. Le Centre de recherche sur les satellites de l'Université technologique de Nanyang et le Centre de technologie et de recherche satellitaires de l'Université nationale de Singapour ont collaboré étroitement avec des instituts de recherche et les agences spatiales du Japon, de l'Inde et du Royaume-Uni. Singapour s'efforce de renforcer la coopération avec ses partenaires dans la région et au-delà, et d'encourager l'utilisation et l'exploration responsables de l'espace au profit de l'humanité.

20. **M. Devahastin Na Ayuthai** (Thaïlande) affirme qu'en tant que membre actif du COPUOS, la Thaïlande est déterminée à faire en sorte que l'espace soit utilisé pacifiquement dans l'intérêt de tous. Elle accorde également une grande importance à l'élaboration, de manière transparente et inclusive, de cadres internationaux d'utilisation de l'espace. La communauté internationale a la responsabilité collective de s'attaquer aux problèmes que posent les débris spatiaux et la gestion du trafic spatial. Le Gouvernement thaïlandais élabore actuellement une loi nationale qui lui permettra de réaliser ses ambitions spatiales de manière systématique, cohérente et responsable.

21. Le Gouvernement thaïlandais exploite la technique spatiale pour faire progresser la réalisation

des objectifs de développement durable. À cette fin, il prévoit de lancer un satellite d'observation de la Terre en 2020 afin de renforcer la sécurité du pays et d'améliorer la gestion des ressources et des catastrophes, ainsi que l'urbanisation. Il demeure déterminé à communiquer les données provenant du satellite d'observation de la Terre dont il dispose déjà aux responsables du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, créé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en vue de faciliter les interventions en cas de catastrophe dans la région.

22. Le transfert de technologie et la mise en commun des connaissances sur les questions liées à l'espace doivent rester une priorité afin que personne ne soit laissé de côté. La coopération régionale peut jouer un rôle essentiel pour ce qui est de combler les énormes écarts en matière de capacités financières, techniques et institutionnelles qui empêchent actuellement la pleine utilisation des applications spatiales. La Thaïlande a apporté une contribution importante à l'élaboration du Plan d'action de la CESAP pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique. Elle accueille également le Centre de recherche et de formation de l'ASEAN sur les technologies spatiales et leurs applications.

23. En Thaïlande, les secteurs public et privé mènent une recherche spatiale innovante et collaborative. L'agence spatiale thaïlandaise s'est récemment associée à son homologue japonais pour conduire, sur la Station spatiale internationale, une expérience visant à mettre au point un nouveau médicament antipaludéen. La délégation thaïlandaise salue l'initiative « Accès à l'espace pour tous » du Bureau des affaires spatiales, qui est axée sur l'adoption d'une approche holistique, moderne et stratégique pour aider à relier les acteurs spatiaux bien assis et ceux qui sont nouveaux dans le domaine.

24. Le lancement récent du premier satellite entièrement fabriqué en Thaïlande nous rappelle que l'espace n'est pas hors de portée pour un État suffisamment ambitieux. L'espace offre une myriade d'occasions d'aider les États à régler les problèmes mondiaux et à promouvoir le développement de leurs sociétés. Néanmoins, les États ont la responsabilité commune de veiller à ce qu'il soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques et utiles.

25. **M^{me} Jáquez Huacuja** (Mexique) lie l'augmentation du nombre de membres du COPUOS à l'intérêt croissant accordé à la coopération internationale en matière d'activités spatiales pacifiques. Il est toutefois inquiétant de constater que

certaines considèrent désormais l'espace comme un milieu légitime pour le déploiement d'armes de tous types. Des accusations ont été formulées au sujet d'une éventuelle militarisation de l'espace et certains États ont déclaré ouvertement qu'ils cherchaient à mettre en place des capacités offensives dans l'espace pour protéger leur sécurité nationale. Des codes de conduite et des engagements bilatéraux et multilatéraux sont nécessaires en tant que mesure provisoire ; toutefois, il convient, dans le long terme, de mettre sur pied des instruments juridiquement contraignants visant à empêcher de tels actes. L'objectif ultime devrait être l'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace et la proscription totale de l'utilisation de l'espace à des fins militaires, afin de ne pas mettre en danger les systèmes de télécommunication, de navigation, de météorologie et d'observation, qui sont essentiels au développement durable et aux activités quotidiennes menées sur Terre.

26. La coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace est un outil au service de la paix, du bien-être et du développement durable. Les agences spatiales et les experts du domaine ont un rôle crucial à jouer dans la recherche de moyens d'atténuer les effets des changements climatiques et de réduire les risques de catastrophes naturelles. Il est essentiel de garantir la viabilité à long terme des activités spatiales et du milieu spatial lui-même, ainsi que d'utiliser ces activités pour faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030, du Cadre de Sendai et de l'Accord de Paris.

27. Des efforts doivent être faits pour lever les obstacles qui continuent d'entraver l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les activités spatiales. La pleine représentation, sur un pied d'égalité, des femmes aux postes de direction dans l'économie spatiale, la société spatiale, l'accessibilité de l'espace et la diplomatie spatiale contribuerait aux efforts déployés sur le plan international pour encourager les utilisations pacifiques de l'espace. Un dialogue entre les principales puissances spatiales et les nouvelles nations spatiales est nécessaire pour renforcer la sécurité et la viabilité des activités spatiales.

28. **M. García Moritán** (Argentine) dit que son gouvernement reconnaît le droit souverain qu'ont tous les États de participer à l'exploration et à l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (Traité sur l'espace extra-atmosphérique) a un rôle fondamental à jouer pour garantir que l'espace soit

utilisé uniquement à des fins pacifiques et pour promouvoir les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Ce traité est la pierre angulaire du cadre juridique international régissant les activités dans l'espace, mais la communauté internationale doit élaborer des solutions communes pour régler les nouveaux problèmes. La délégation argentine se félicite que le COPUOS ait adopté les 21 Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. La coopération internationale sera essentielle à l'application de ces lignes directrices. La délégation argentine est favorable à la négociation, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un instrument juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. En attendant, il convient d'adopter des mesures internationales destinées à garantir la transparence et à renforcer la confiance en ce qui concerne les activités spatiales.

29. Le programme spatial de l'Argentine est entièrement pacifique. L'Argentine a lancé son premier satellite de mission en 2018 et lancera un deuxième satellite au début de 2020. L'objectif de la mission est d'utiliser les techniques d'observation de la Terre pour prévenir, surveiller et évaluer les catastrophes naturelles et anthropiques et en atténuer les effets. Ces techniques peuvent également être appliquées à d'autres domaines d'intérêt stratégique tels que l'agriculture, au profit des pays de la région. L'Argentine a récemment mis les images provenant du satellite à la disposition d'utilisateurs du monde entier. Cette mission réussie non seulement marque un tournant pour l'Argentine, mais montre également comment l'espace peut être utilisé pour promouvoir le développement.

30. **M. Gutiérrez Plata** (Colombie) affirme que le COPUOS est le cadre idoine pour l'examen des questions de durabilité et de sécurité liées à l'espace, car il dispose de l'expertise et de la capacité institutionnelle nécessaires et connaît la transparence voulue, et compte un nombre de membres suffisamment important. Les discussions relatives au Traité sur l'espace extra-atmosphérique et aux accords connexes, ainsi qu'à leurs incidences dans le contexte géopolitique actuel, devraient donc se tenir en son sein. En outre, le COPUOS devrait continuer de dialoguer et d'échanger des informations avec d'autres instances multilatérales pertinentes. Il faudrait élaborer un cadre multilatéral inclusif régissant les activités du secteur privé et l'exploitation des ressources naturelles dans l'espace, compte tenu des intérêts de tous les États, l'objectif étant de faire respecter des normes minimales de transparence et de compétence.

31. La délégation colombienne souscrit à la proposition faite dans le projet de résolution

(A/C.4/74/L.7) selon laquelle la Quatrième Commission devrait se féliciter de l'adoption, par le COPUOS, des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Elle engage le Bureau des affaires spatiales à aider les États Membres à appliquer ces lignes directrices. Elle salue également le fait qu'il est souligné dans le projet de résolution que la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales est essentielle pour renforcer les utilisations pacifiques de l'espace et contribuer à l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et que le Bureau joue un rôle central dans la promotion de la coopération internationale concernant l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace aux fins du développement économique, social et scientifique, notamment au profit des pays en développement.

32. **M. Pindják** (Slovaquie), *Vice-Président, prend la présidence.*

33. **M. Alfawzan** (Arabie saoudite) dit qu'il convient de mener, au niveau international, une action concertée pour garantir que l'espace soit utilisé à des fins scientifiques et pacifiques. Depuis les années 1970, l'Arabie saoudite a, dans cette optique, travaillé avec d'autres États et ratifié les traités et les principes pertinents des Nations Unies. En 1976, elle a contribué à la création de l'Organisation arabe des télécommunications par satellite, dont la mission est de fournir des services de communication par satellite et de radiodiffusion directe à tous les membres de la Ligue des États arabes. En 1985, elle a lancé son premier satellite et envoyé le premier astronaute arabe et musulman dans l'espace. Le Gouvernement saoudien a ensuite créé le Centre national de télédétection et l'Institut de recherche spatiale et aéronautique, qui a lancé 16 satellites et qui s'emploie à faire en sorte que la technologie aérospatiale soit utilisée au niveau local à des fins de télécommunication.

34. En 2018, le Gouvernement saoudien a pris des mesures pour réglementer ses systèmes satellitaires de radiodiffusion, mettre au point des techniques de lancement d'engins spatiaux, former le personnel du pays et créer les conditions nécessaires au développement des infrastructures aérospatiales, des stations au sol et des vols suborbitaux. Il s'est également efforcé de renforcer la sécurité aérospatiale en mettant en place des mécanismes de contrôle et de suivi, en surveillant les débris spatiaux, en entretenant les systèmes d'alerte rapide et en affermissant la coopération avec les agences internationales compétentes. En décembre 2018, l'Arabie saoudite a lancé deux satellites d'observation de la Terre, suivis d'un satellite géostationnaire lancé en 2019 afin de

fournir des services à large bande. Fin 2018, elle a créé la Commission spatiale saoudienne, qui a conclu un accord avec son homologue de la Fédération de Russie en vue d'appuyer la recherche scientifique et la conduite de vols spatiaux habités. L'Arabie saoudite a également conclu de nombreux accords de coopération avec d'autres États et entretient des relations fructueuses avec les responsables des programmes spatiaux des États-Unis et de l'Europe. La délégation saoudienne demande à l'ONU de garantir que l'espace soit utilisé à des fins pacifiques et de faire face à la menace que représentent les débris spatiaux. Elle exhorte les États à mener leurs activités aérospatiales de manière responsable et transparente.

35. **M. Kim** (République populaire démocratique de Corée) dit qu'étant donné que les utilisations pacifiques de l'espace peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, il est essentiel de promouvoir la coopération internationale dans l'exploration de l'espace sur la base des traités pertinents. Conformément au Traité sur l'espace extra-atmosphérique, l'espace est une richesse qui appartient à l'humanité tout entière et tous les États ont le même droit de l'explorer. Le Traité encourage également une coopération étroite entre les États dans le cadre de l'exploration et de l'utilisation de l'espace. Cependant, certains pays font obstacle aux efforts du COPUOS et du Bureau des affaires spatiales visant à renforcer cette coopération et s'opposent notamment à la participation, en tant qu'observateurs, de la République populaire démocratique de Corée et de plusieurs autres États aux réunions du COPUOS, faisant ainsi preuve d'une attitude sélective motivée par des considérations politiques et pratiquant ainsi le deux poids, deux mesures. Il n'y a aucune raison pour que la République populaire démocratique de Corée ne participe pas aux réunions du COPUOS ; celle-ci est devenue une puissance spatiale à part entière grâce à l'autonomie et à l'auto-développement, fabrique des satellites et a ratifié plusieurs traités relatifs à l'espace. Les manœuvres visant à empêcher la coopération internationale et le développement de certains États ne doivent pas être tolérées, surtout à un moment où les monopoles détenus par certains États s'effondrent. La République populaire démocratique de Corée continuera d'exercer fièrement son droit, en tant qu'État souverain, d'explorer pacifiquement l'espace et de renforcer sa coopération et ses échanges avec d'autres États à cette fin.

36. **M. Mabhongo** (Afrique du Sud) dit que sa délégation se félicite de l'adoption, par le COPUOS, du préambule et des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, qui

devraient consolider l'approche multilatérale de la viabilité, de la sûreté et de la coopération en ce qui concerne les utilisations de l'espace. Elle se félicite également de la décision du COPUOS de créer un groupe de travail au titre du point de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique relatif à la viabilité à long terme des activités spatiales, lequel veillera à ce que l'espace reste sûr pour toutes les nations spatiales. Les avantages de l'espace doivent être accessibles à tous les pays, et pas uniquement à ceux qui disposent d'un programme spatial. L'utilisation de l'espace sera essentielle pour mettre en œuvre le Programme 2030 et régler les trois problèmes auxquels sont confrontés de nombreux pays en développement d'Afrique, à savoir la pauvreté, les inégalités et le chômage. L'Afrique du Sud salue la décision de l'Union africaine de créer l'Agence spatiale africaine et jouera sa partition pour que celle-ci contribue à l'avancement de la politique et de la stratégie spatiales africaines, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

37. La coopération internationale est la pierre angulaire du programme spatial sud-africain. L'économie africaine dans son ensemble est de plus en plus dépendante de l'espace, et le continent est l'un des plus gros demandeurs de produits et services spatiaux dans des domaines tels que les technologies des communications, les opérations économiques et financières électroniques, la navigation, la gestion des catastrophes, les changements climatiques, l'agriculture, l'éducation et la santé.

38. L'Afrique du Sud, qui vient d'assurer la présidence du Sous-Comité scientifique et technique, est consciente des nombreux problèmes qui se posent en matière de sécurité de l'accès à l'espace et d'exploitation des ressources spatiales pour le bien de tous, notamment ceux liés aux débris spatiaux, à la gestion du trafic spatial et à l'application des sciences spatiales. Elle continuera donc d'encourager le Comité à réformer la gouvernance mondiale de l'espace afin de prendre en compte le nombre croissant de nouveaux acteurs dans le domaine spatial, en particulier venant des pays en développement, et de l'importance grandissante des acteurs commerciaux dans le milieu spatial international. Dans le plan national de développement de l'Afrique du Sud, il est reconnu que la science et la technique spatiales jouent un rôle central dans l'amélioration de la qualité de la vie et la promotion d'une croissance économique durable.

39. **M^{me} Almuhairi** (Émirats arabes unis) fait savoir qu'en septembre 2019, pour la première fois, un astronaute des Émirats arabes unis s'est rendu à la Station spatiale internationale et a contribué à la

réalisation d'expériences scientifiques. Cette mission fait partie intégrante d'une stratégie nationale globale visant à bâtir un secteur spatial robuste et viable. Le Gouvernement des Émirats arabes unis élabore une série de programmes spatiaux et a rédigé une nouvelle loi réglementant le secteur spatial, la première du genre au Moyen-Orient. Le satellite KhalifaSat, qui a été entièrement conçu par des ingénieurs des Émirats arabes unis, est opérationnel depuis un an. Des mesures sont prises pour renforcer les capacités de plusieurs centres nationaux de recherche spatiale. Des plus de 1 500 employés du secteur aérospatial émergent, 47 % sont des femmes. En juillet 2020, les Émirats arabes unis prévoient de lancer la « sonde Hope », qui fournira des données vitales sur l'atmosphère de Mars à plus de 200 institutions scientifiques.

40. Afin d'encourager la coopération internationale en matière de formation du personnel et de mise en commun de pratiques exemplaires, les Émirats arabes unis ont signé des accords de coopération avec plusieurs États, dont la Fédération de Russie, et avec de grandes entreprises aérospatiales. Ils ont également adhéré à des organisations spatiales mondiales, notamment au Comité de la recherche spatiale et au COPUOS et ont récemment formé, avec plusieurs autres États, le Groupe arabe de coordination spatiale. Le premier projet de ce groupe consiste à mettre au point un satellite pour surveiller les changements climatiques et l'environnement dans toute la région arabe. Ce satellite sera financé par l'Agence spatiale des Émirats arabes unis et conçu et fabriqué par une équipe d'ingénieurs arabes.

41. La délégation des Émirats arabes unis se félicite du consensus atteint lors de la session de 2019 du COPUOS en ce qui concerne le préambule et les Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Elle a participé à l'élaboration de ces lignes directrices et se réjouit à l'idée de prendre part aux travaux du groupe de travail chargé de la question. Les Émirats arabes unis envisagent avec impatience la perspective d'accueillir le soixante et onzième Congrès international d'astronautique en 2020.

42. **M. Hoeseb** (Namibie) dit que sa délégation partage le point de vue, exprimé lors de la soixante-deuxième session du COPUOS, selon lequel il est du devoir des États membres du Comité de renforcer effectivement le rôle et l'influence de celui-ci dans le règlement de toutes les questions liées aux utilisations pacifiques de l'espace, et que toute règle régissant les activités spatiales devrait être adoptée dans le cadre de l'instance, et non d'autres plateformes informelles ou mécanismes. L'espace extra-atmosphérique et les autres corps célestes doivent continuer d'être considérés

comme le patrimoine commun de l'humanité et utilisés au profit de tous, et aucune arme, quelle qu'elle soit, ne doit être déployée dans l'espace. Le programme « Espace 2030 » est essentiel à la mise en œuvre du Programme 2030, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai.

43. La Namibie s'est associée à divers autres États pour étudier les effets des phénomènes spatiaux sur la Terre. Il est indispensable que ces informations cruciales soient mises en commun entre les États. À cet égard, la Namibie est fière d'abriter le système stéréoscopique de haute énergie, qui est un système multi-télescopique utilisé par 40 institutions dans 13 pays.

44. La délégation namibienne demande au COPUOS de continuer de réaliser les objectifs communs de toutes les nations, en tenant compte des besoins des pays en développement, et de jouer un rôle plus important dans le renforcement de la transparence et des mesures de confiance entre les États Membres, afin de prévenir une course aux armements dans l'espace. Grâce à sa participation à des projets de la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Namibie a accru ses moyens institutionnels et humains dans le domaine du calcul de haute performance, de l'analyse des mégadonnées et de l'intelligence artificielle. L'Organisation météorologique mondiale a, en collaboration avec l'Organisation internationale de sauvetage des données environnementales et la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis, fourni au service météorologique namibien des outils et dispensé à celui-ci des formations pour l'aider à mieux répondre aux catastrophes naturelles.

45. La communauté internationale devrait unir ses forces pour utiliser les techniques spatiales afin de régler les problèmes qui se posent dans des domaines tels que les changements climatiques, la santé et la cybercriminalité, et pour promouvoir les partenariats stratégiques et la libre circulation des connaissances et des compétences. La délégation namibienne exhorte tous les États Membres à se conformer aux Lignes directrices du COPUOS relatives à la réduction des débris spatiaux.

46. **M. Wisam** (Iraq) dit qu'étant membre du COPUOS, l'Iraq a participé aux réunions du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique. L'Iraq salue les efforts déployés par les sous-comités et le Bureau des affaires spatiales pour renforcer la sécurité du milieu spatial et poser les fondements juridiques du développement durable ; il importe de veiller à ce que les activités spatiales soient

sûres, sécurisées, viables et conformes aux principes de justice et d'égalité.

47. L'Iraq a reçu l'appui de l'Institut de recherche aérospatiale de la République de Corée et de la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis. Même s'il fait face à des problèmes tels que ceux liés à la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), l'Iraq a pu mettre au point son premier satellite, avec l'aide du Gouvernement italien et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Il s'est également efforcé de former ses citoyens aux technologies de pointe en matière d'aérospatiale et de télécommunications. Des données aérospatiales communiquées gratuitement sur les sites web de diverses institutions ont été utilisées pour déterminer l'emplacement et les effets environnementaux des incendies de champs de soufre et de pétrole résultant d'actes de sabotage. Des données satellitaires ont également été utilisées pour mesurer la concentration de gaz tels que le méthane et le dioxyde de carbone dans l'atmosphère, et pour évaluer les effets de la guerre dans les zones reprises à l'EIIL. Au cours de l'hiver précédent, des modèles numériques d'élévation ont été utilisés pour déterminer les zones de basse altitude susceptibles de capter les eaux de crue, l'objectif étant d'atténuer les effets de sécheresses ultérieures.

48. La délégation iraquienne s'oppose à toute tentative de militarisation de l'espace ou d'utilisation de celui-ci au détriment de l'humanité ou de l'environnement. Le cadre juridique international devrait être renforcé afin de favoriser les utilisations purement pacifiques de l'espace, d'empêcher tout État ou groupe d'États d'exercer une hégémonie sur l'espace et d'aider à déterminer la responsabilité internationale pour tout dommage résultant d'une utilisation abusive de l'espace.

49. **M. Kaneto** (Japon) dit que le COPUOS est un cadre efficace d'élaboration de normes visant à garantir la sécurité, la stabilité et la viabilité des activités spatiales. La délégation japonaise encourage tous les États Membres à appliquer les lignes directrices nouvellement adoptées aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, lesquelles sont particulièrement importantes compte tenu de la complexité croissante des opérations spatiales, de l'émergence de grandes constellations de satellites et des risques accrus de collision. Dans le cadre du groupe de travail créé au titre du point de l'ordre du jour relatif à la viabilité à long terme des activités spatiales, le Japon fera part de ses pratiques exemplaires et aidera au règlement des problèmes nouveaux.

50. Le Gouvernement japonais a mis en place, au niveau national, des politiques, des lois et des règlements et mené des travaux de recherche pour lutter contre la grave menace que représentent les débris spatiaux, mais il convient de déployer des efforts à l'échelle internationale pour s'attaquer de front à ce problème. Le Japon met actuellement au point un système d'élimination des débris à grande échelle. Il a récemment décidé d'entamer des activités d'exploration lunaire, en coopération avec des partenaires internationaux.

51. Pour élargir l'accès à l'espace, le Japon a participé à une initiative de renforcement des capacités visant à donner aux pays en développement la possibilité de déployer des satellites cubiques à partir du module d'expérimentation japonais sur la Station spatiale internationale, abaissant ainsi le seuil en matière de mise au point de satellites pour ces pays. Le Kenya a déployé avec succès le premier satellite lancé dans le cadre de ce programme en 2018. Avec Singapour, le Japon a organisé le Forum régional annuel Asie-Pacifique des agences spatiales, qui vise à renforcer les activités de coopération spatiale et à trouver des moyens d'utiliser la technique spatiale pour relever des défis régionaux tels que la gestion des catastrophes.

52. **M. Misra** (Inde) fait remarquer que le programme spatial que son pays met en œuvre depuis longtemps est axé sur l'utilisation de la technique spatiale pour aider à atteindre les objectifs nationaux de développement. L'agence spatiale indienne collabore actuellement avec 60 ministères et organismes gouvernementaux. Elle a accompli des avancées récemment, notamment une deuxième mission d'exploration envoyée vers la Lune, et travaille actuellement sur un programme de vols spatiaux habités. La coopération internationale occupe une place importante dans le programme spatial indien, et ce, depuis son lancement. L'Inde communique actuellement des données relatives à sa grande expérience en matière d'activités spatiales pacifiques dans le cadre d'accords de coopération signés avec quelque 55 pays et cinq organismes multinationaux. Au cours de l'année écoulée, elle a conclu des accords de coopération avec le Bahreïn, l'État plurinational de Bolivie, la Finlande, le Tadjikistan, la Tunisie et l'Ouzbékistan. Elle se prépare à mener des missions satellitaires conjointes avec les États-Unis et la France et envisage d'entreprendre une mission lunaire commune avec le Japon. Elle continue de mettre à disposition ses installations et son expertise par l'intermédiaire du Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, qui se trouve à Dehradun, sur son territoire. Elle participe

également à divers forums spatiaux régionaux et internationaux.

53. L'Organisation indienne de recherche spatiale met en œuvre un programme de renforcement des capacités intitulé « UNISPACE Nano-satellite Assembly and Training by ISRO (UNNATI) » et destiné à aider les pays en développement à assembler, à intégrer et mettre à l'essai de petits satellites. Des représentants de 17 pays ont déjà suivi la formation et 30 autres sont actuellement inscrits au programme. L'Inde encourage la communauté scientifique internationale à profiter au maximum de l'offre qu'elle a faite de mettre ses fusées-sondes et le quatrième étage (usagé) de son lanceur de satellites sur orbite polaire à disposition à des fins d'expériences.

54. L'Inde est partie aux principaux instruments internationaux concernant l'utilisation de l'espace et en applique les dispositions, notamment les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux. Le Gouvernement indien élabore actuellement une législation nationale visant à faciliter le développement des activités spatiales grâce à la participation accrue d'acteurs non gouvernementaux. Il contribue également au renforcement des capacités en matière de droit spatial dans le cadre d'ateliers et de séminaires nationaux et internationaux. Compte tenu des problèmes nouveaux, le respect des traités des Nations Unies sur l'espace est plus pertinent que jamais et le cadre juridique international devrait être renforcé pour améliorer la sûreté et la sécurité des biens spatiaux.

55. **M. Shaddad** (Jordanie) affirme que son gouvernement est déterminé à faire avancer la science et la recherche aérospatiales et à participer à des échanges scientifiques et techniques aux niveaux régional et international. Le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales, dont les locaux (qui se trouvent en Jordanie) ont officiellement été inaugurés en 2012, est l'un des six centres régionaux créés dans le but d'exploiter les sciences et les techniques au profit de l'humanité et de contribuer au développement durable. Ses activités sont axées sur la télédétection, les systèmes d'information géographique, la météorologie par satellite, les télécommunications par satellite, les sciences spatiales et atmosphériques et le droit spatial et ses applications. Il propose des programmes d'enseignement du niveau de la licence et d'autres niveaux de l'enseignement supérieur, ainsi que des sessions de formation plus courtes pouvant durer jusqu'à neuf mois. Le Gouvernement jordanien a mis l'infrastructure universitaire nécessaire à la disposition du Centre et signé des accords avec les États arabes, le Bureau des affaires spatiales et des institutions nationales et internationales.

56. En 2018, la Jordanie a lancé son premier satellite CubeSat, conçu par des ingénieurs locaux et utilisé pour promouvoir le tourisme dans le pays. Ce satellite a été fabriqué par une équipe composée de 19 étudiants jordaniens en ingénierie formés à la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis, et de cinq universitaires et consultants jordaniens. Le projet a reçu le soutien de l'Agence spatiale des Émirats arabes unis, de l'entreprise FRV, spécialisée dans les énergies renouvelables, et de plusieurs acteurs nationaux. Il s'inscrit dans le cadre d'une initiative visant à donner à la jeunesse jordanienne la possibilité de montrer son talent en matière d'innovation.

La séance est levée à midi.